

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AGRICULTURE

Mardi 25 juin 1957. — *Présidence de M. Restat, président.* — La commission a procédé à un échange de vues, sur le projet de loi (n° 755, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant assainissement économique et financier.

M. Driant a présenté une analyse des principales dispositions du projet concernant l'agriculture.

M. Marignan a souligné la nécessité d'obtenir du Gouvernement un certain nombre de précisions sur les aspects économiques de sa politique agricole, notamment dans le domaine des exportations.

Enfin, le président a traité des conditions d'application de la baisse de 15 % sur le matériel agricole.

Après avoir décidé de demander à être saisie pour avis de ce projet de loi, la commission a chargé M. Driant de présenter l'ensemble de ses observations.

FINANCES

Mardi 25 juin 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a procédé à l'audition de M. Bourgès-Maunoury, Président du Conseil, de M. Félix Gaillard, Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan, de M. Jean-Raymond Guyon, Secrétaire d'Etat au Budget et de M. Jean Minjoz, Secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité sociale, sur le projet de loi (n° 755, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant assainissement économique et financier.

M. le Ministre des Finances a brossé un large tableau de la situation économique et financière du pays et a montré les mesures à prendre pour réduire le déficit de la balance des comptes. M. le Secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité sociale a commenté les dispositions sociales du projet relatives au salaire minimum interprofessionnel garanti. M. le Président du Conseil a montré la nécessité des mesures prévues dans le projet de loi, le vote de ce projet conditionnant toutes les réformes envisagées par le Gouvernement.

Les ministres ont ensuite répondu à diverses questions qui leur ont été posées, notamment par MM. Debû-Bridel, Coudé du Foresto, Chapalain, Walker, Courrière, Pellene, rapporteur général, Roubert, président, Berthoin, Masteau et Bousch.

La commission a ensuite désigné M. Courrière comme rapporteur du projet de loi (n° 734, session 1956-1957) programme pour l'aide à la construction navale.

Dans une seconde séance tenue l'après-midi, la commission a procédé à l'examen du projet de loi (n° 755, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant assainissement économique et financier. Après l'exposé du rapport de M. Pellenc, rapporteur général, s'est instauré un large débat auquel participèrent en particulier MM. Berthoin, Fléchet, Chapalain, Debû-Bridel, Alric, Masteau, Walker, Courrière, Roubert, président, de Montalembert, Bousch, Fillon, Coudé du Foresto, et Reybaud. Sur la proposition de M. le Rapporteur général, la commission a modifié le début de l'article premier du projet, disposant que le Gouvernement « pourra... procéder à une réforme, à un réaménagement, à des allégements, compressions et fusions de services dans les secteurs administratif, industriel et social de l'Etat » dans les limites des lois du 17 août 1948, 11 juillet 1953 et 14 août 1954.

Deux autres modifications, l'une relative aux droits et prérogatives des collectivités locales ou des autorités concédantes en matière d'électricité et de gaz, l'autre, relative aux certificats négociables en représentation des droits attachés aux actions des sociétés de recherches d'exploitation et de transformation d'hydrocarbures ont été, notamment, adoptées.

Mercredi 26 juin 1957. — *Dans une première séance tenue l'après-midi, sous la présidence de M. Chapalain, vice-président*, la commission a procédé à l'audition de M. Chochoy, secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au Logement, sur le projet de loi (n° 665, session 1956-1957) adopté avec modification par l'Assemblée Nationale, dans sa deuxième lecture, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs. La commission a retenu, ensuite, divers amendements notamment à l'article 3 *ter* (financement).

Dans une seconde séance tenue l'après-midi, sous la présidence de M. Alex Roubert, président, la commission a examiné en deuxième lecture le projet de loi (n° 769, session 1956-1957) adopté avec modification en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale, portant assainissement économique et financier.

Sur la proposition de M. Pellenc, rapporteur général, et après les interventions de MM. Roubert, président, Coudé du Foresto, Bousch, Walker et de Montalembert, la commission a modifié

à nouveau le premier alinéa de l'article premier en ces termes : « En vue de réduire les frais de fonctionnement des services, le Gouvernement devra, dans la limite des pouvoirs dont il dispose, en vertu des textes en vigueur, procéder à une réforme... » et rétabli ses dispositions de deuxième lecture, l'une relative aux droits et prérogatives des autorités concédantes en matière d'électricité ou de gaz, l'autre relative à l'assouplissement du régime fiscal des sociétés mères et filiales et des actions à souscrire en numéraire avant le 31 décembre 1961.

Dans une troisième séance tenue l'après-midi, sous la présidence de M. Alex Roubert, président, la commission a procédé à un premier examen du projet de loi (n° 772, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à approuver une convention conclue entre le Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan et le gouverneur de la Banque de France.

M. Pellenc, rapporteur général, a présenté son rapport. Sont intervenus notamment MM. Roubert, président, qui a montré que l'article 2 du projet de loi remettait en fait à la Banque de France la direction du crédit, Walker, Fléchet et Courrière, qui a constaté une main-mise de plus en plus nette de la Banque de France sur l'économie et M. Coudé du Foresto qui a signalé les dangers qui résulteraient d'une récession économique.

Dans une quatrième séance tenue dans la soirée, sous la présidence de M. Alex Roubert, président, la commission a examiné à nouveau le projet de loi (n° 772, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à approuver une convention conclue entre le Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan et le gouverneur de la Banque de France. Après les interventions de MM. Walker, de Montalembert, Roubert, président, Coudé du Foresto et Courrière, la commission a adopté le projet, se réservant de demander au Ministre des Finances de se montrer extrêmement vigilant quant à l'action de la Banque de France sur l'économie du pays.

Jeudi 27 juin 1957. — Présidence de M. Alex Roubert, président. — La commission a procédé dans la nuit à l'examen en troisième lecture du projet de loi (n° 776, session 1956-1957),

adopté avec modification en troisième lecture par l'Assemblée Nationale, portant assainissement économique et financier.

Le paragraphe 2 *bis* du II — Dispositions économiques — de l'article premier, introduit par l'Assemblée Nationale, a été adopté dans la forme transactionnelle suivante :

« 2° *bis*. Déduire de l'assiette de l'impôt sur les sociétés une fraction des revenus distribués ne pouvant excéder 5 % du montant des souscriptions en numéraire recueillis par les entreprises qui procéderaient à une constitution ou à une augmentation de capital avant le 31 décembre 1961, le bénéfice de cette mesure étant réservé aux entreprises qui concourent à la réalisation des programmes de modernisation et d'équipement et aux activités qui se rattachent aux programmes de développement régional. »

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 26 juin 1957. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a procédé à l'examen du rapport de M. Lodéon sur la proposition de loi (n° 667, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter par un article 29 *bis* la loi n° 53-681 du 6 août 1953 portant amnistie ;

Sur la proposition du rapporteur, ce texte a été adopté sans modification.

Après un nouvel examen du rapport de M. Schwartz sur le projet de loi (n° 173, session 1956-1957) modifiant l'article 14 de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, la commission a décidé de revenir au texte du projet primitif, sous réserve de deux modifications tendant, l'une à harmoniser la rédaction de l'article premier avec l'article 42 du Code pénal, l'autre à supprimer, dans l'article 2, toute référence au Togo et au Cameroun.

La commission a, ensuite, adopté le projet de loi (n° 4, session 1956-1957) relatif à l'interdiction d'émission des billets ayant pour objet de remplacer la monnaie et modifiant les articles 136, 475, 476 et 477 du Code pénal, dans la nouvelle rédaction proposée par le rapporteur, M. Marcihacy.

Après avoir entendu le rapport pour avis de M. Biatarana sur la proposition de loi de M. Blondelle (n° 261, session 1956-1957), tendant à modifier les articles 811 et 845 du Code rural, dont la commission de l'agriculture est saisie au fond, la commission a émis un avis favorable quant à l'adoption de ce texte.

Elle a, d'autre part, examiné pour avis le projet de loi (n° 665, session 1956-1957), adopté avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs, dont la commission de la reconstruction est saisie au fond.

Par 4 voix contre 2 et une abstention, il a été décidé de déposer un amendement tendant à la suppression du paragraphe II de l'article 37.

M. Marcilhacy a été nommé rapporteur pour avis de ce texte.

M. Marcilhacy a, ensuite, fait un exposé sur les dispositions du projet de loi (n° 278, session 1956-1957), relatif à certaines ventes à crédit et à la répression de l'usure, dont il est rapporteur.

La commission a chargé son président de demander une prorogation du délai qui lui est imparti pour l'examen de ce texte.

Enfin, la commission a désigné comme rapporteurs :

— M. Marcilhacy, de la proposition de loi (n° 729, session 1956-1957) de M. Jozeau-Marigné, tendant à modifier la loi du 22 juillet 1889 concernant la procédure à suivre devant les tribunaux administratifs ;

— M. Biatarana, de la proposition de loi (n° 730, session 1956-1957) de M. Jozeau-Marigné, tendant à modifier les articles 68, 72 et 154 *bis* du Code de procédure civile, de manière à instituer le jugement réputé contradictoire au cas où l'assignation est faite à personne, et à organiser l'assignation à jour fixe dans les cas qui requièrent célérité ;

— M. Carcassonne, du projet de loi (n° 750, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant modification de certaines dispositions de la loi du 6 janvier 1950 en ce qui concerne le statut du Conseil Économique ;

— M. Lodéon, du projet de loi (n° 774, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux magistrats, fonc-

tionnaires et auxiliaires de la justice de nationalité française, en service en Tunisie et au Maroc ;

— M. Jean Geoffroy, du projet de loi (n° 775, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention judiciaire entre la France et la Tunisie signée à Tunis le 9 mars 1957 et portant dispositions d'application de ladite convention ;

— M. Marcel Molle, de la proposition de loi (n° 777, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier le décret n° 53-706 du 9 août 1953, modifiant la loi du 7 mars 1925 tendant à instituer des sociétés à responsabilité limitée.

MARINE ET PÊCHES

Mardi 25 juin 1957. — *Présidence de M. Roger Lachèvre, président.* — La commission a décidé de demander de se saisir pour avis du projet de loi (n° 734, session 1956-1957) programme pour l'aide à la construction navale, adopté par l'Assemblée Nationale, et désigné son président comme rapporteur pour avis.

Elle a manifesté son désir de voir voter le texte le plus rapidement possible.

Elle a, en outre, évoqué la grève des officiers mécaniciens de la marine marchande et émis le vœu qu'il y soit mis fin sans délai, étant entendu qu'il ne doit pas être fait au personnel en cause des promesses qui seraient susceptibles de n'être pas tenues.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 27 juin 1957. — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a procédé à l'examen du rapport de M. Bonnet sur la proposition de loi (n° 504, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à l'assainissement des conditions d'exploitation des entreprises gazières non nationalisées.

Elle a adopté les conclusions de son rapporteur, qui lui avait proposé de rédiger comme suit les articles premier et 4 de la proposition de loi :

Article premier.

« Sur la proposition du Ministre chargé de l'Electricité et du Gaz, l'Etat apportera une aide financière aux exploitations gazières assurant un service public (entreprises non nationalisées en vertu de l'article 8 de la loi 46-628 du 8 avril 1946, ainsi qu'eux sociétés d'économie mixte et régies non intégrées en vertu de l'article 23 de la même loi) en vue de compenser les pertes de recettes qu'elles ont subies depuis le 1^{er} janvier 1950 ou qu'elles subiront à l'avenir du fait de la réglementation et du blocage des prix de vente du gaz. »

Art. 4.

« La charge des retraites afférentes aux agents qui ont été ou seront mis en inactivité par suite de suppression d'emploi dans les conditions fixées à l'article 3 ci-dessus et non remplacés, sera supportée par la Caisse dite « Invalidité, vieillesse, décès », instituée dans le cadre de la loi du 8 avril 1946 et du décret du 22 juin 1946. »

Elle a, ensuite, désigné officieusement M. Coudé du Foresto comme rapporteur pour avis du projet d'Euratom.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mardi 25 juin 1957. — *Présidence de M. Francis Dassaud, président.* — La commission a procédé à l'examen de l'article 2 du projet de loi (n° 75b, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale portant assainissement économique et financier.

Après avoir entendu M. Albert Gazier, Ministre des Affaires sociales, la commission a chargé M. Abel-Durand de présenter un avis conforme sous réserve de deux amendements de forme.

Mercredi 26 juin 1957. — *Présidence de M. Francis Dassaud, président.* — La commission a désigné comme rapporteurs :

— M. Méric, de la proposition de loi (n° 595, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier et à compléter le Code de la sécurité sociale, en ce qui concerne les accidents de travail ;

— M. Méric, du projet de loi (n° 596, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 431 du Code de la sécurité sociale, relatif à la prévention des accidents du travail ;

— M. Tharradin, de la proposition de loi (n° 610, session 1956-1957), de M. Bouquerel, tendant à interdire à un employeur d'embaucher un ouvrier lié par un contrat de travail dont le logement figure dans ce contrat comme une des clauses accessoires ;

— M^{me} Girault, de la proposition de loi (n° 732, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à rétablir dans leurs droits au regard de l'assurance-vieillesse, les chauffeurs de taxis salariés exclus du régime général des assurances sociales entre le 1^{er} juillet 1930 et le 1^{er} janvier 1936 ;

— M. Abel-Durand, de la proposition de loi (n° 733, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à réglementer l'ouverture et la fermeture des établissements de commerce de détail durant la période des congés payés ;

— M. Menu, du projet de loi (n° 761, session 1956-1957) adopté en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale, tendant à accorder des congés non rémunérés aux travailleurs en vue de favoriser l'éducation ouvrière ;

— M. Abel-Durand, du projet de loi (n° 762, session 1956-1957), adopté en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 23 du Livre I^{er} du Code du travail ;

— M^{me} Devaud, du projet de loi (n° 760, session 1956-1957), adopté en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser le règlement des conflits collectifs du travail ;

— M. Menu, de la proposition de loi (n° 749, session 1956-1957), adoptée en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les règles relatives à la création, la suppression et l'extension de la compétence territoriale ou professionnelle des conseils de prud'hommes.

Enfin la commission a procédé à un nouvel examen du rapport de M. Tharradin sur le projet de loi (n° 473, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au contrat d'apprentissage. Elle a chargé M. Abel-Durand de déposer, lors de la

discussion en séance publique, un amendement précisant que ce texte ne fait pas obstacle à l'application des dispositions de l'article 43 du Code de l'artisanat.

COMMISSION DE COORDINATION
POUR LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Mercredi 26 juin 1957. — *Présidence de M. Edmond Michelet, président.* — La commission a entendu, tout d'abord, un bref exposé de M. Jean Sainteny, délégué général de la France auprès de la République démocratique du Nord-Vietnam (R. D. V. N.), sur la situation actuelle dans cette partie de l'Extrême-Orient.

M. Sainteny a répondu, ensuite, longuement aux différentes questions qui lui ont été posées, notamment par M^{me} Devaud, MM. Moutet, Motais de Narbonne, Léo Hamon et le président.